

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p style="text-align: center;">Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">07/05/2026</p>	<p>Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente,</p>
<p style="text-align: center;">Date d'affichage</p> <p style="text-align: center;">21/05/2026</p>	<p>Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.</p>
<p style="text-align: center;">Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....19</p> <p>Votants.....23</p>	<p>Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Gwenaële ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON Geneviève DARGNAT pouvoir à Tom MAHÉ Tiffany MINO pouvoir à Josiane PACHOLSKI Patrice SAINTON pouvoir à Brigitte GOUYON</p> <p>Absent(s) :</p>
<p>Réf : 2026-041</p> <p>Objet : Désignation des Conseillers délégués et modification des indemnités des élus</p> <p>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/05/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/05/2026</p> <p style="text-align: center;">Le Maire, A. MOMON</p>	<p>Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL</p>

Réf : 2026-041- Désignation des Conseillers délégués et modification des indemnités des élus

Entendu Monsieur le Maire,

- Informer de la désignation de seize conseillers municipaux délégués ;
 - Présenter la liste des conseillers délégués municipaux avec leurs délégations de fonctions comme suit :
 - Monsieur Marc JEGOU: Conseiller municipal délégué aux travaux et à l'entretien du patrimoine bâti communal ;
 - Monsieur Hermann TYNDAL : Conseiller municipal délégué à l'aménagement de la voirie communale, aux stationnements, à la sécurité routière (des déplacements) et aux mobilités ;
 - Madame Vanessa GANDON : Conseillère municipale déléguée à l'urbanisme et aux réseaux ;
 - Madame Geneviève DARGNAT : Conseillère municipale déléguée à la restructuration du patrimoine forestier, à l'entretien de la forêt communale, à la biodiversité et aux espaces naturels ;
 - Monsieur Michaël GUYONNET : Conseiller municipal délégué à la préservation du cadre de vie, aux espaces verts communaux et au fleurissement ;
 - Madame Laetitia GUISTEL : Conseillère municipale déléguée au développement des initiatives culturelles communales dont la médiathèque et établir des liens avec les initiatives de la CCMSL dans le domaine de la culture ;
 - Madame Elisabeth FRONTIN Conseillère municipale déléguée au renouvellement et à l'animation Conseil communal des jeunes ;
 - Madame Valérie BOCQUEL : Conseillère municipale déléguée à la restauration scolaire ;
 - Madame Gwenaele ALBERTELLI : Conseillère municipale déléguée à la jeunesse et à l'engagement citoyen ;
 - Madame Caroline CESNEUT : Conseillère municipale déléguée au développement de l'artisanat
 - Madame Tiffany MINO : Conseillère municipale déléguée au développement et à la dynamisation au service des habitants ;
 - Monsieur Eric SAINT-SEBASTIEN : Conseiller municipal délégué à l'information municipale et à la communication aux Vernoucellois ;
 - Monsieur Benjamin HOLOFFE : Conseiller municipal délégué à la communication numérique et aux outils d'information interne et externe ;
 - Monsieur Baptiste TOINOT : Conseiller municipal délégué à la Communication avec la communauté de communes, relais des actions communautaires, signalétique communale ;
 - Madame Pascale PALARD : Conseillère municipale déléguée aux relations et à la coordination des associations communales ;
 - Monsieur Tom MAHÉ : Conseiller municipal délégué à la gestion des équipements associatifs et à l'organisation des manifestations associatives ;
 - Rappeler que le principe d'attribution des indemnités de fonctions aux élus communaux est prévu à l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci stipule que les indemnités pour l'exercice des fonctions de maires, adjoints au maire et conseillers municipaux sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'Indice Brut 1027 et suivant un barème défini par strate de population et de correspondance avec un taux maximal susceptible d'être octroyé.
 - Proposer à l'Assemblée délibérante la répartition des indemnités de fonctions suivante pour la durée du présent mandat à compter du 1^{er} juin 2026 :
 - Indemnité au Maire : 41 % de l'Indice Brut 1027 ;
 - Indemnité aux 6 Adjoints : 13 % de l'Indice Brut 1027 ;
 - Indemnité aux 16 Conseillers délégués municipaux délégués : 4 % de l'Indice Brut 1027.
- Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de valider la présente délibération.

TABLEAU ANNEXE RÉCAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS ALLOUÉES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, à compter du 1^{er} juin 2026 :

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée (en % de l'indice l'échelle brut terminal indiciaire fonction publique)
Maire	Alain MOMON	Indemnité de 41 % soit 1 685.31€ brut
1 ^{er} adjoint	Daniel DESSOGNE	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
2 ^{ème} adjoint	Brigitte GOUYON	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
3 ^{ème} adjoint	Patrice SAINTON	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
4 ^{ème} adjoint	Régine BRAUN	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
5 ^{ème} adjoint	Michel DOYEN	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
6 ^{ème} adjoint	Josiane PACHOLSKI	Indemnité de 13 % soit 534.37 € brut
Conseiller municipal Délégué	Hermann TYNDAL	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Eric SAINT-SEBASTIEN	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Geneviève DARGNAT	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Marc JEGOU	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Valérie BOCQUEL	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Caroline CESNEUT	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Laetitia GUISTEL	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Elisabeth FRONTIN	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Pascale PALARD	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Baptiste TOINOT	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Gwenaële ALBERTELLI	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Tiffany MINO	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseillère municipale déléguée	Vanessa GANDON	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Benjamin HOLOFFE	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Michael GUYONNET	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut
Conseiller municipal Délégué	Tom MAHÉ	Indemnité de 4 % soit 164.42 € brut

Indemnité maximale du Maire et total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation = 2289,56€ + (6*878,83€) = 7 562,54 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/05/2026

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL


